08 septembre 2011

Introduction au Message à la Conférence Internationale du Travail

La voie de la solidarité

par Philipe Laurent, Jésuite †

Treize ans après Paul VI, Jean-Paul II à son tour rend visite à -l'Organisation Internationale du Travail (Genève, 15 juin 1982) réunie pour sa 68e Conférence. Prévu d'abord fin mai 1981 – ce qui aurait été l'occasion de rendre publique l'encyclique sur le travail humain – ce voyage avait été empêché par l'attentat du 13 mai 1981, place Saint-Pierre à Rome. Il y a donc une forte continuité, avec références nombreuses même quelques répétitions, entre l'allocution à l'OIT et l'encyclique sur le travail humain.

Continuité aussi avec le discours de Paul VI (10 juin 1961) pour le 50e anniversaire de l'OIT, qui avait été l'occasion d'instaurer des relations permanentes et officielles (nomination d'un Observateur permanent) entre le Saint-Siège et l'OIT. Continuité affirmée avec les discours de Jean-Paul II à l'ONU, à la FAO, à l'UNESCO, marquant une estime et un encouragement pour les efforts de ces Organisations internationales dont le Saint-Siège se sent proche : « les buts de l'OIT sont très proches de ceux que l'Église et le Siège apostolique veulent poursuivre dans leur domaine propre ».

À Genève, Jean-Paul II développe un thème, moins marqué dans l'encyclique « Le travail humain » : la solidarité du monde du travail. C'est le centre de son message : le travail a vocation d'unir. Solidarité de tous pour promouvoir, dans et par le travail, la justice sociale et le bien commun de la société. Solidarité sans frontières, privilégiant les dimensions internationales, avec un double appel : « une nouvelle conscience mondiale doit être formée », « l'établissement d'un nouvel ordre social de solidarité s'impose indiscutablement ». L'accent est mis sur « l'emploi devenu l'un des problèmes majeurs de notre société » et le chômage.

Par sa composition tripartite (hommes de gouvernement, employeurs et travailleurs) l'OIT a vocation pour instaurer des dialogues de solidarité et susciter des consensus. Jean-Paul II le rappellera en s'adressant successivement, après son allocution générale, aux délégations de l'OIT : travailleurs, employeurs, délégués des gouvernements, avec une note spécifique pour chacun.

Pour citer l'article : https://www.doctrine-sociale-catholique.fr//introductions-aux-textes-officiels/21-introduction-au-message-a-la-conference-internationale-du-travail